

# Liste d'aptitude de B en A CAPL A du 15 novembre 2013



## Déclaration liminaire

Le budget 2014 s'inscrit parfaitement dans la logique libérale qui sévit en France depuis de nombreuses années.

Un fois de plus, les pouvoirs publics ont choisi d'affaiblir l'Etat alors que la gravité de la situation exigerait un retour en force de la puissance publique.

La grande réforme fiscale annoncée en 2012 n'a pas eu lieu.

Le gouvernement n'a même pas été capable de prendre deux mesures basiques concernant la progressivité de l'impôt sur le revenu :

- augmentation significative du nombre de tranches
- réduction massive des niches fiscales

Au même moment, le Ministère des Finances est toujours en première ligne lorsqu'il s'agit de réduire l'emploi public.

Concernant la C.A.P. Locale de ce jour, c'est à dire la C.A.P. locale préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous souhaitons rappeler que la D.G.F.I.P. a réussi en 2013 à ne pas respecter le plan triennal de qualification qu'elle avait déterminé.

Cette décision aura forcément des conséquences en matière de promotion interne.

Au niveau du département de la Haute Garonne, nous constatons que le nombre de candidatures a fortement évolué : 71 en 2013, 51 en 2014.

Nous savons déjà que le recrutement d'inspecteurs sera très faible en 2014 (250 postes pour le concours externe, idem pour le concours interne).

La C.G.T. Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, nous sommes conscients que certains agents ne peuvent pas (pour de multiples raisons) accéder à la promotion par le concours.

Les modalités de confection des listes d'aptitude proposées à la D.G.F.I.P. restent très proches de ce qu'elles étaient dans les deux anciennes filières.

Nous avons pris acte d'une nouveauté concernant cette année : toutes les spécialités ont été ouvertes à l'ensemble des agents, quelle que soit la filière d'origine. Les agents ont pu opter pour les quatre spécialités « gestion des comptes publics », « fiscalité », « cadastre » ou « hypothèque ».

Dans ce contexte, nos principales revendications sont les suivantes :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent »
- l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de la valeur professionnelle ne doit pas entraîner la mise à l'écart des candidats qui auraient un parcours spécifique
- l'abandon du système des potentialités qui limite la défense des agents en C.A.P. Nationale aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Nous avons examiné en consultation l'ensemble des dossiers et nous souhaitons vous expliquer pour quels motifs la liste présentée peut être utilement modifiée.



Toulouse, le 20 novembre 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques  
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane  
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

# Compte-rendu

**Prochaine CAPL :**  
**Fin janvier 2014 : mouvement**  
**complémentaire au 1<sup>er</sup> mars**  
**2014**

## Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales

Nous avons interpellé la direction sur le non respect du plan de qualification.

### Ordre du jour

#### 1. Approbation du PV du 18/07/2013 relatif au mouvement local des mutations

Votes OS : **CGT Finances Publiques**, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP : **pour**

Vote administration : pour

#### 2. Approbation du PV du 18/09/2013 relatif à la révision de l'entretien professionnel

Votes OS : **CGT Finances Publiques**, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP : **pour**

Vote administration : pour

#### 3. Liste d'aptitude de B en A 2014

Dans le département de la Haute-Garonne, 51 collègues ont postulé contre 71 l'année dernière. Initialement la direction avait classé 6 agents en « excellent » et 26 en « très bon » ; 19 collègues n'ont pas été proposés.

Au cours de la CAPL la direction a communiqué aux élus les éléments de méthode et critères retenus pour effectuer cette sélection.

La valeur professionnelle s'apprécie par rapport à la qualité des dossiers :

- Grande expérience professionnelle (ancienneté minimale requise CP 7ème échelon)
- Diversité des parcours, notamment la formation et l'animation au sein de l'équipe
- Aptitude à exercer les fonctions de cadre A
- Mobilité fonctionnelle et géographique



A l'issue des débats, la direction a prononcé les décisions suivantes :

- 2 collègues initialement classés en « très bon » ont été classés en « excellent » (1 par filière).
- 2 collègues non proposés ont été classés en « très bon » (1 filière fiscale, 1 filière gestion publique).

**Afin de protester contre la subjectivité de ce mode de sélection, la CGT-FINANCES PUBLIQUES a voté contre les décisions soumises au vote de la CAPL.**

### **Vos représentants CGT Finances Publiques**

Nathalie GARCIA : nathalie.garcia@dgfip.finances.gouv.fr

Caroline VEGA : caroline.vega@dgfip.finances.gouv.fr

Expert : Jean-Jacques BERGOUGNOUX : jean-jacques.bergougnoux@dgfip.finances.gouv.fr